



## Compte rendu du Conseil municipal du 2 juin 2021 (Salle polyvalente à 20h00)

Présents : Marie-Françoise HEREDIA, Valérie BOUVRY, Jean-François DIGARD, Aydin GODGAK, Caroline LAMULLE, Eric MEYER, Sandra STAUDT, Mélissa PONDRUEL, BOEBAERT Virginie

Procuration : Virginie RIEL donne procuration à Mélissa PONDRUEL

Excusé : NEANT

Absent et excusé : Guillaume DALLA-PALMA

### Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Secrétaire de séance : MEYER Eric

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2021

### 1) Affaires périscolaires

#### a. Garderie

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Paul ouvrira sa propre garderie à compter de septembre 2021. Le conseil municipal de Saint-Paul souhaitait que la règle d'inscription soit le lieu de scolarisation et non le lieu de résidence. Cette proposition ne paraît pas réalisable notamment pour les familles ayant plusieurs enfants, scolarisés dans des groupes scolaires différents. Après concertation, il a été convenu de maintenir le lieu de résidence au moins pour une année.

La commune de Saint-Paul ayant dénoncée la convention les liant à notre commune, pour la garderie, il convient de faire un règlement propre à notre garderie, pour la rentrée de septembre 2021.

Après lecture du règlement le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de la garderie pour la rentrée 2021/2022 et suivantes.

#### b. Restauration scolaire

Madame le Maire explique, qu'il a été constaté à plusieurs reprises que la qualité et la quantité des repas se sont dégradées et qu'une grande quantité de nourriture est jetée quotidiennement. Cette situation n'étant pas satisfaisante, une réflexion a été menée avec les élus d'Esserts-Blay avant la reconduction de la convention avec la cuisine de Saint-Paul. Contact a été pris avec la cuisine centrale d'Albertville, pour envisager un changement de prestataire. Suite à une visite sur place, il ressort que les repas sont confectionnés avec des denrées de

qualité supérieure et locale en privilégiant le « fait maison », le bio et les circuits courts, et les menus sont élaborés par une diététicienne. Les repas seront livrés directement dans les restaurants scolaires le matin même. Le coût du repas serait de 5.74 € HT contre 4.83 € HT actuellement, soit 0.91 € HT d'écart. Pour la collectivité, le coût est plus élevé, mais il faut prendre en compte les économies engendrées par la suppression des trajets actuellement effectués par l'agent communal, qui va chercher les repas à Saint-Paul, livrer les repas à Esserts-Blay et chemin inverse pour rapporter les containers vides chaque jour. Pour la rentrée 2021, la différence de tarif resterait à la charge de la commune et ne serait pas répercutée sur les familles. La convention avec la cuisine de Saint-Paul ne sera pas reconduite et la convention avec la cuisine centrale d'Albertville sera conclue en même temps que la commune d'Esserts-Blay.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- AUTORISE Madame le Maire à ne pas reconduire la convention avec la cuisine centrale de Saint-Paul
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la cuisine centrale d'Albertville

## **2) Travaux ONF – Fonds d'amorçage**

Le maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur 9 mois, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Le but de ce fonds est de :

- Favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,
- Favoriser l'entretien des forêts de montagne à rôles multifonctionnels tout en mobilisant du bois,
- Contribuer à l'exploitation en zone à risque et qui sont aujourd'hui non entretenues.

Il est donc décidé de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour la coupe de bois par câble concernant les parcelles 5 et 12, devant avoir lieu cet automne pour un montant de 16881.40 €. Une convention entre la commune de ROGNAIX et l'Association des Communes forestières de Savoie sera signé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DEMANDE la mise à disposition du fonds d'amorçage pour sa coupe des parcelles 5 et 12 dont une copie de la fiche d'assiette de coupe fournie par l'Office National des Forêts est jointe à la présente demande, pour un montant de 16881.40 €
- S'ENGAGE
- A respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la commune de Rognaix et l'Association des Communes forestières de Savoie.
- A rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
  - le remboursement se fait en une fois,
  - il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.

La durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à neuf mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune.

- Charge le maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention.

### **3) Personnel**

#### **a) *Recrutement au service technique***

Pour faire suite à l'abandon de poste de l'agent technique, un recrutement a été lancé pour assurer son remplacement. A ce jour, 3 candidatures ont été reçues, le recrutement se terminant le 4 juin ce point est reporté au prochain conseil.

### **4) Informations diverses**

- Dans le cadre de la mise aux normes de la Mairie, notamment au niveau d'un aménagement PMR intérieur et plus précisément l'accès aux sanitaires, la société E.T.C a été contactée pour établir une estimation indicative de travaux et étudier la faisabilité des travaux. Après étude, il convient de contacter d'autres prestataires afin d'avoir des études et tarifs différents, avant de prendre une décision définitive.

- Les intempéries de ces dernières semaines ont provoquées des éboulements en montagne. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec RTM, l'ONF et M Meyer Eric. La route forestière de Plan Bois a été coupée au niveau du ruisseau de Grand Creux par des matériaux transportés par le torrent. Le passage a été établi à minima pour permettre la sortie d'une coupe de bois. Les matériaux sont de bonne qualité pour être réutilisés. A l'entrée de la Tête, il y a un glissement de talus aval. La pente est raide et le terrain naturel fragile. La route étant empruntée par des grumiers, il convient donc de la renforcer en réalisant un soutènement en aval. Une étude et des demandes de devis doivent être lancés

- La mise à jour du site internet se poursuit et devrait être de nouveau à jour et opérationnel d'ici quelques semaines

- le crédit mutuel a été contacté afin de renégocier le taux de crédit contracté pour les travaux de l'école primaire. Aujourd'hui, le taux est de 4.2 % alors que les taux des crédits immobiliers sont en baisses depuis plusieurs années. Cette demande ayant été refusée par la banque une demande de rendez-vous sera formulée.

- concernant le courrier affiché dans la commune et adressé à l'ensemble du conseil municipal, une plainte individuelle contre chaque signataire a été déposée et une réponse dans la presse sera faite.

- Présentation de l'organisation du bureau de vote pour préparer l'organisation des bureaux de vote lors des scrutins des 20 et 27 juin 2021.

La séance est levée à 22h30.

Affichage du 7 juin au 7 Août 2021.